



RESPONSABLE DE STRUCTURE DU SPECTACLE VIVANT (RS-SV)

La formation « Responsable de structure du spectacle vivant » (RS-SV) est une formation à distance destinée aux acteurs culturels issus des ex-territoires Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, particulièrement ceux éloignés des deux métropoles. L'objectif est d'apporter aux futurs dirigeants d'entreprise du spectacle, issus du terrain, un premier socle opérationnel de compétences pour satisfaire à leurs missions.

Parmi ces compétences, notamment les cadres légaux, sociaux et fiscaux applicables, des apports dans le domaine des ressources humaines et du management qui correspondent aux besoins du secteur.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- D'évaluer l'impact juridique social et fiscal d'un mode de structuration de l'activité et faire des choix.
- Comprendre le fonctionnement du secteur du spectacle vivant en France.
- Identifier les acteurs publics et privés partenaires potentiels d'un projet.
- Comprendre les financements des sociétés de perception et de répartition des droits et de certains organismes professionnels.
- Mettre en œuvre la politique de management choisie et de développement des ressources humaines.
- Comprendre le pilotage de son activité avec un outil de prévision financière.
- Identifier le processus de production et de diffusion pour une création.
- Comprendre la fiscalité de l'entreprise du spectacle, notamment sous sa forme associative.

Aura acquis les compétences professionnelles suivantes :

- Faire le choix d'un mode d'entreprise en fonction de ses options de développement de projet, notamment dans ses aspects patrimoniaux.
- Prendre les décisions utiles au vue de la situation de l'entreprise ou du projet dans l'économie globale du spectacle.
- Repérer les dispositifs de financement publics ou privés, les analyser et appliquer les méthodologies d'approche adaptées.
- Appliquer ou faire appliquer les cadres juridiques et éditoriaux du projet.
- Appliquer ou faire appliquer les cadres conventionnels et sociaux du projet.
- Appliquer les règles fiscales à son entreprise, calculer et payer la TVA.
- Réaliser le diagnostic des ressources humaines, les outils, besoins en emploi et compétences et ressources.

- Appliquer à l'équipe les principales règles d'organisation de l'activité : répartition de l'activité (tâches et postes), coopération et autonomie.
- Faire appliquer les obligations comptables. Construire ses outils de gestion financière.
- Mettre en œuvre ses partenariats de production et de diffusion, planifier les phases.

PUBLIC

La formation s'adresse à des personnes souhaitant accéder à un poste de responsable de structure dans le domaine du spectacle vivant.

Une expérience avérée dans le spectacle vivant est obligatoire pour accéder à la formation. Cette expérience doit se situer dans le domaine de l'administration générale d'un projet. La formation est aussi destinée aux porteurs de projet « artistes » désirant développer leurs compétences transversales en vue d'une montée en puissance de leur rôle dans la structure.

Une forte capacité au travail en autonomie et une bonne connaissance d'Excel sont requises.

Effectif : limité à 15 places par session.

Financement : les frais pédagogiques sont pris en charge par la région Occitanie.

MODALITES PEDAGOGIQUES

1. Durée, dates et lieu

La formation se déroulera du **12 septembre 2022 au 20 janvier 2023** en formation à distance avec en moyenne 3 séances de travail tutoré en ligne par semaine pour un total de 313 heures, dont 70h de stage.

Les regroupements se font à Toulouse au 108 Route d'Espagne.

Pour toutes nos formations, nous prenons en compte les situations de handicap et les besoins en compensation avec l'appui de notre référente handicap. En outre, nos sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2. Organisation pédagogique

La formation s'organise autour d'une pédagogie à distance comprenant 5 regroupements physiques. Les contenus sont découpés en modules. Les participants suivent les modules en ligne qui comportent des temps de travail synchrones et asynchrones. Synchrones : exposés de notions par le formateur et tutorat via un outil de classe virtuelle en collectif et en individuel. Asynchrones : en autonomie, réalisation d'exercices, de recherches ou consultation de documents en autonomie. Des regroupements physiques sont régulièrement prévus, notamment en début et en fin de formation pour l'accueil et le bilan final. Un stage de deux semaines est obligatoire et doit se dérouler au sein de l'équipe de direction d'une entreprise du spectacle vivant.

3. Contenu

→ Les structures juridiques du spectacle

Si l'association reste encore la principale structure utilisée pour la création d'une activité d'autres possibilités s'offrent aujourd'hui, de l'entreprise lucrative classique aux nouvelles formes d'entreprenariat coopératif. Création, fonctionnement, comparaison.

→ Cadre juridique, social et éditorial du spectacle

L'environnement légal, réglementaire des entreprises du spectacle, les licences du spectacle. Les différents liens des acteurs du secteur (interprètes, auteurs, agents, éditeurs entrepreneurs ...) et les contrats commerciaux qui régissent ces liens. Le régime de l'intermittence. Le droit d'auteur.

→ Economie du spectacle

Schéma global du spectacle vivant. Comment l'entreprise du spectacle s'inscrit dans ses réseaux de création et de diffusion.

→ Gestion sociale de l'activité

Le régime conventionnel du spectacle (CCNEAC & CCNSVP), son impact sur l'activité. Notions générale de droit du travail. Les principales obligations de l'employeur lors de l'embauche. La paie et les caisses sociales.

→ Management et ressources humaines

Management : L'organisation du travail, mobiliser les équipes autour du projet, développer l'autonomie et la coopération. Gestion d'équipe, rôle du manager dans la dynamique à créer et les temps de régulation. Management appliqué à la gestion d'équipes de spectacles et à la relation aux artistes. RH : Enjeux et missions des RH et spectacle vivant. Besoins et ressources. La fiche de poste : détail des contenus. Le recrutement et ses implications. Notions de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

→ Obligations comptables et outils financiers

Introduction à la comptabilité, organisation et obligations réglementaires, les contrôles. Documents comptables liés à la vie quotidienne d'une structure. Les principales opérations et documents de suivi. Savoir lire un bilan, un compte de résultat. Ratios et soldes intermédiaires de gestion. Mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs : élaborer ses documents financiers prospectifs. Établir un suivi de trésorerie. Établir le budget d'une action.

→ Produire et diffuser

Produire, la gestion d'équipements : - L'achat de productions (Logiques de programmations). - Les publics cibles (logiques de diffusions). Les (co)productions de créations. Cas de la gestion de structures de productions : Les logiques et objectifs de productions (Choix de créations, coûts, partenaires, cibles). Les systèmes et logiques de recherche de diffusions. Le « booking » (Chargé de diffusion), les outils, les réseaux identifiés, les budgets.

La diffusion, théâtre et assimilé : L'action de diffusion au sein d'une compagnie, conditions, organisation, planification. Les divers groupes d'acheteurs et leurs logiques : les acheteurs tout publics et les programmeurs. Les outils, base de données, dossier. Les divers types de démarches. L'accueil des programmeurs.

→ Politiques publiques et collectivités territoriales

Le spectacle en France, relevant d'une économie mixte, comprendre le rôle de l'état et des collectivités territoriales, leurs cadres et logiques d'intervention. Cadre de réflexion et de la méthodologie à adopter pour la mise en œuvre de partenariats culturels financiers. Le lien avec la production.

→ Les financements des SPRD et autres organismes

Présentation générale des SPRD, origine, nécessité, cohérence des missions et financements de ces sociétés, notamment Sacem, Sacd, Spédidam, Adami, Spre. Repérer les dispositifs d'aide, étude en ligne en fonction de la situation de chacun. Repérer les missions d'aide des organismes professionnels et autres organismes : CNV, CNT

→ Fiscalité du spectacle vivant

Le cadre fiscal de l'entreprise du spectacle. L'association et son régime particulier. L'IS, la TVA. Application aux diverses situations spécifiques au secteur.

→ Technique de recherche d'emploi

Outils pour la recherche d'emploi. Connaissance de l'environnement professionnel et des différents débouchés et aires de mobilités professionnels. Outils de communication sur le web et de promotion numérique.

→ Stage obligatoire de 70 heures

Le stage doit se dérouler au sein d'une équipe de direction d'une structure du spectacle vivant.

C PROCEDURES DE POSITIONNEMENT A L'ENTREE

1. Accès à la formation

Pour présenter sa candidature, il faut satisfaire aux conditions générales permettant de bénéficier d'une formation dans le cadre du plan régional de formation de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée. Il s'agit d'une action de niveau IV. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, sans distinction d'âge, inscrits à Pôle Emploi. Le candidat doit produire une prescription d'un des organismes habilités dans le secteur de l'emploi, de l'insertion ou du handicap.

Un rendez-vous avec le responsable pédagogique permet de préciser les motivations du candidat, de vérifier les prérequis et éventuellement de poser les bases d'une individualisation du parcours.

2. Individualisation des parcours

Les besoins d'individualisation sont évoqués lors de la phase de candidature. A l'entrée en stage le stagiaire signe un contrat où sont posés les besoins spécifiques. Chaque formateur est informé des parcours spécifiques contractualisés et en organise la prise en charge en fonction des contraintes de son module.

C OUTILS ET MOYENS PEDAGOGIQUES

1. Contenus et ressources

Chaque stagiaire trouvera sur la plateforme de formation l'intégralité des contenus de formation et ressources, mis à disposition par chaque formateur : cours, documents spécifiques, exercices et corrigés.

2. Le centre de ressources de l'UCRM

Le centre de ressource de l'UCRM se trouve, pour sa partie généraliste (recherche d'emploi, etc.) au 15 chemin de la Fronde 31100 Toulouse. Les ressources spécifiques « culture » se trouvent au 108 Route d'Espagne 31100 Toulouse. Plus de 300 ouvrages spécialisés et 8 périodiques dont une partie au format numérique : base de données des festivals et des lieux de diffusion, base de données des contrats du spectacle (Origine : La Scène), base de données de contact de la presse culturelle (en ligne) et base de données juridique (en ligne).

C ENCADREMENT ET MOYENS TECHNIQUES

1. Equipe pédagogique

La responsable pédagogique est **Agnès BONNET**, coordonnatrice de l'Unité Culture.

L'équipe pédagogique est composée de professionnel·les de la culture en activité, reconnu·es pour leur connaissance du terrain et leur expérience de formateur·rice.

Charline ALEXANDRE : Chargée de diffusion et de développement culturel, elle est spécialisée dans le spectacle vivant hors musiques actuelles sur la production et la diffusion.

Bernard AMADE : Précédemment coordonnateur de l'Unité Culture, il est spécialiste des structures juridiques du spectacle vivant et de leur fiscalité.

Pascal CABERO : Formateur et précédemment conseiller à l'Unité Culture. Ancien musicien professionnel, auteur, écrivain, il intervient dans le domaine du droit d'auteur et de l'environnement juridique et social du spectacle vivant.

Thomas DEMANGE : Contrôleur de gestion et actuellement chargé de production chez Bleu Citron, intervient dans le domaine des obligations comptables et outils financiers.

Jérôme DHAUYRE : Musicien, Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse (IEDN) il a été responsable commercial pendant près de 20 ans. Il intervient sur le management.

Véronique DUBARRY : Chargée de production pour le bureau de production Les Acolytes (La Grainerie - Toulouse), elle intervient sur les conventions collectives du spectacle vivant.

Carolle RIO : Consultante sénior, elle intervient sur le champ des politiques publiques et des collectivités territoriales.

Marc TISON : Formateur et consultant à l'Unité Culture. A été notamment manager d'artistes, directeur du Grand Mix (Tourcoing) et du Bolegason (Castres).

2. Moyens techniques

Les ressources formatives sont hébergées par la plateforme du réseau de formation à distance Pyramide de la région Occitanie développée à partir de Moodle, outil d'apprentissage en ligne largement utilisé par le monde universitaire et les entreprises. A cela s'ajoute un outil de classe virtuelle permettant aux stagiaires de suivre en groupe les séances d'exposé de notion et de tutorat. Divers outils au service d'activités d'apprentissage permettent d'adapter les contenus et leur évaluation aux objectifs de chaque module : « QCM », « Devoir », « Forum », etc.

Pour suivre la formation, il suffit d'un accès internet stable et d'un ordinateur équipé des fonctions audio et du Pack Office ou d'un outil libre équivalent. La webcam est vivement conseillée.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

1. Assiduité (feuille d'émargement par demi-journée + formateur)

L'assiduité est obligatoire. Elle est contrôlée lors de chaque séance par le formateur qui enregistre l'état des présents et les transmet au responsable de la formation.

2. Evaluation des acquis de formation et validation du cursus

Le contrôle des acquis est réalisé auprès des participants tout au long de la formation. Chaque module est validé par la réussite aux exercices d'autoévaluation de type Quizz ou aux devoirs rendus et notés lorsque la fonction « Devoir » de la Plateforme est utilisée.

La formation est évaluée lors du regroupement de bilan final en face à face.

Un suivi est réalisé dans un délais de 6 mois pour évaluer la mise en œuvre du projet.

Une attestation de formation professionnelle « RESPONSABLE DE STRUCTURE DU SPECTACLE VIVANT » est délivrée aux participants ayant suivi la formation.

DELAI D'ACCES

A titre indicatif, une semaine au plus tard avant le début de la formation.

CONTACT

Renseignements concernant les démarches administratives auprès d' :

- Annette Niagne au 05 61 43 23 03 - a.niagne@ucrm.fr

Et concernant le programme de la formation auprès d' :

- Agnès Bonnet - a.bonnet@ucrm.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATIONS
BILANS DE COMPETENCES

Siège

📍 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse
☎️ 05 62 14 95 00 📠 05 62 14 95 95
✉️ @accueil@ucrm.fr

Actualisé le 15/06/2022

RETROUVEZ-NOUS SUR **UCRM.FR**